



COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt et un, le onze janvier, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune de **de SAINT JEAN DU FALGA, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Michel DOUSSAT**.

Étaient présents : M. Michel DOUSSAT, Mme Marilyne AUGERY, Mme Rolande LESTRADE, M. Pierre BELARD, Mme Nadine ABENIA, M. Marc DEJEAN, Mme Claudine BERNARD, M. Christophe AVENARD, M. Georges RABAUD, Mme Martine GIROTTO, M. Nicolas BERGÉ, M. Emmanuel MARTINEZ, Mme Catherine ZELMATI, M. Daniel DEDIEU.

Étaient absents excusés : M. Henri BENABENT, Mme Sabine BERGÉ, Mme Pauline BOURGADE, Mme Elise PIC.

Étaient absents non excusés : M. Olivier CRISTOFOL, M. Frédéric RAGNÉ, Mme Valérie ESPY, Mme Marion ZIMBLER, M. Guy DECOUPIGNY.

Procurations : M. Henri BENABENT en faveur de M. Georges RABAUD, Mme Sabine BERGÉ en faveur de M. Nicolas BERGÉ, Mme Pauline BOURGADE en faveur de Mme Rolande LESTRADE, Mme Elise PIC en faveur de M. Michel DOUSSAT.

Secrétaire : Mme Marilyne AUGERY.

Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Ce document lu par Mr le Maire n'appelant pas d'observation, est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-001 : Ouverture anticipée de crédits d'investissement 2021.

En 2020, les crédits des dépenses réelles d'investissement (hors opérations sous mandat) s'élevaient à 521.521,00€ (Budget primitif et DM1).

Le maximum légal de 25% prévu par l'article L.1612-1 du CGCT permettrait l'ouverture anticipée de crédits d'investissement à concurrence de la somme de 130.380 €, pour les opérations dont l'engagement sera préalable au vote du budget primitif 2021.

Monsieur le Maire propose donc au conseil d'autoriser l'ouverture anticipée de crédits par chapitre sur la base des éléments de calcul présentés dans le tableau qui est projeté :

Chapitre		Crédits votés au titre du BP 2020	Crédits votés au titre de décisions modificatives	Montant total à prendre en compte	Montant maximal des crédits pouvant être ouverts par l'assemblée au titre de l'article L.1612-1 CGCT	Montant des ouvertures anticipées de crédit
20	Immobilisations incorporelles	12 444	8 049	20 493	5 123	5 000
21	Immobilisations corporelles	410 077	90 951	501 028	125 257	125 000
TOTAL		422 521	99 000	521 521	130 380	130 000

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- autorise l'ouverture anticipée de crédits par chapitre sur la base des éléments de calcul présentés dans le tableau ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-002 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour financer la rénovation énergétique et la réhabilitation partielle du groupe scolaire.

Afin de financer la rénovation énergétique et la réhabilitation partielle du groupe scolaire, la commune a la possibilité de solliciter des financements de l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie - DSIL 2021.

L'estimation des travaux a été évaluée à 610 363,04 € HT.

Il convient de délibérer pour solliciter un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 80% du montant HT, soit 488 290,42 €. L'autofinancement de la commune sera de 20% soit 122 072,62 €.

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- décide de solliciter un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 80% du montant HT, soit 488 290,42 €.

L'autofinancement de la commune sera de 20% soit 122 072,62 €.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-003 : Demandes de subvention pour le financement de divers aménagements routiers.

Afin d'assurer le financement de divers aménagements routiers, il convient de demander des subventions à l'Etat, au Département et à la Région.

Cette opération d'aménagement concerne :

1) - Routes départementales :

- * intersection RD11b / rue Bordenave
- * intersection RD11b / rue Vital Chausson
- * intersection RD11 / rue Gaston de Foix
- * réalisation de 4 plateaux traversants

2) - Routes communales :

- * réalisation de 6 ralentisseurs
- * aménagement rue du 14/07
- * réalisation de trottoir face aux commerces Beau soleil

L'estimation de ces travaux s'élève à 276 830 € TTC soit 230 691 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- * effectuer les démarches pour réaliser ce projet,
- * demander des subventions auprès de l'Etat, du Département et de la Région.

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- décide d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subvention auprès de l'Etat, du Département et de la Région, et d'effectuer les démarches en vue de la réalisation du projet.

Adopté à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION N°MA-DEL-2021-004 : Demande de subvention dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local 2021 pour financer la rénovation énergétique et la réhabilitation partielle du groupe scolaire.

Afin de financer la rénovation énergétique et la réhabilitation partielle du groupe scolaire, la commune a la possibilité de solliciter des financements de l'Etat dans le cadre du plan de relance de l'économie - DSIL 2021.

L'estimation des travaux a été évaluée à 610 663,04 € HT.

Il convient de délibérer pour solliciter un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 80% du montant HT, soit 488 530,43 €. L'autofinancement de la commune sera de 20% soit 122 132,61 €.

Le conseil municipal,

Où l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré

- décide de solliciter un accompagnement financier de l'Etat à hauteur de 80% du montant HT, soit 488 530,43 €.

L'autofinancement de la commune sera de 20% soit 122 132,61 €.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°MA-DEL-2021-002.

Adopté à l'unanimité.